



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme
Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline
BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M.
Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

18 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Vu Le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Dans un souci de continuité et de qualité du service public, il est proposé de recourir à des mises à disposition de personnels entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la commune d'Oloron Sainte-Marie dont les modalités sont fixées par voie de convention. Il s'agit de mises à disposition individuelles d'agents titulaires, à savoir :

Mise à disposition d'un agent titulaire de la CCHB auprès de la commune d'Oloron Sainte-Marie

La Communauté de Communes du Haut-Béarn met à disposition de la commune d'Oloron Sainte-Marie un agent à temps complet titulaire du grade d'adjoint technique pour la période du 24 avril 2023 au 30 juin 2023. Cet agent assurera la mission d'agent placier à raison de **21 heures hebdomadaires**.

La commune d'Oloron Sainte-Marie s'engage à rembourser à la Communauté de Communes du Haut-Béarn les charges engendrées par la mise à disposition de l'agent communautaire.

Mise à disposition d'un agent titulaire de la commune d'Oloron Sainte-Marie auprès de la CCHB

La commune d'Oloron Sainte-Marie met à disposition de la Communauté de Communes du Haut-Béarn un agent à temps complet titulaire du grade d'adjoint technique à raison de **14 heures hebdomadaires** pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cet agent effectuera diverses missions au sein de la Communauté de Communes du Haut-Béarn :

Missions principales :

- Suivi et entretien des points d'apport volontaire,
- Suivi des composteurs partagés,
- Conduite de la micro benne ordures ménagères,
- Livraisons des EPI,
- Autres divers : distribution ponctuelle de documents ou autre petit matériel dans les mairies ; contrôle visuel de pré-collecte ; nettoyage de Points d'Apport Volontaire....

Missions secondaires :

- Au service RH (destruction de documents),
- Au service communication (insertion d'affiches dans les sucettes, distribution de flyers).

La Communauté de Communes du Haut-Béarn s'engage à rembourser à la Commune d'Oloron Sainte-Marie les charges engendrées par la mise à disposition d'un agent communal.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche administrative afférente,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à Oloron Ste-MARIE, le dit jour 28 juin 2023.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30.06.2023



Le Maire,

Bernard UTHURRY

